



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 132566

Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur l'appréciation des œuvres sociales par l'URSSAF. En effet, certaines fondations choisissent de soutenir les jeunes générations en accordant des bourses d'études. Or il apparaîtrait que, contrairement, à l'aide aux vacances ou aux voyages, ces aides ne puissent faire l'objet d'une exonération de cotisations. Elle lui demande par conséquent pour quelle raison il existe une différence de traitement entre des actions sociales qui semblent aller toutes dans le même sens et s'il ne serait pas intéressant de procéder à une harmonisation entre celles-ci.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Fioraso](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132566

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3451

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)